

S'engager dans la charte Objectif CO2 pour des transports durables

19 MAI 2021



Découvrez dans cette vidéo la charte d'engagement Objectif CO2 du programme EVE qui aide les entreprises à réduire leurs émissions de GES et polluants atmosphériques dans leurs activités transport.

<https://www.youtube.com/watch?v=ivKasSHiTXk>

En s'engageant les entreprises de transports de marchandises, grossistes et de voyageurs bénéficient d'outils opérationnels, d'une méthodologie et d'un accompagnement individualisé.

Dans une perspective de transition écologique et énergétique, la France et plus particulièrement le secteur du transport et de la logistique se sont fixés des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Depuis plusieurs années, le programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique) accompagne les entreprises du secteur dans cette démarche. Porté par l'ADEME et les Organisations Professionnelles du secteur, il bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique.

Les dispositifs du programme EVE soutiennent chaque acteur du secteur dans leur démarche de développement durable : FRET21 pour les chargeurs, EVCom pour les commissionnaires, Objectif CO2 pour les grossistes, transporteurs de marchandises et de voyageurs.

En savoir + sur :

<https://www.eve-transport-logistique.fr>

<http://www.objectifco2.fr/>